



SEPTEMBRE 2026

Mélanie Moréas, professeure,
experte pour l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50
1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be
info@auschwitz.be

**Les cartes d'identité
comme instruments
de mort : identifier pour
exterminer, documenter
pour témoigner**

ANALYSE

Signature du porteur,
Handteeken des dragers,

Taille : Un mètre
Lengte : Een meter

Délivré, le 5-9-1942.
Afgeleverd, den

Officier de l'État civil (ou son délégué) :
De Ambtenaar van den Burgerstand (of zijn afgevaardigde)

om Goldsztejn
aan Abram Glama
renoms Ep. hifband
oornamen
tat Civil
urgerstand
ationalité BELGE
ationaliteit BELGISCHE
à Przebors (Pol.)
eboren te 30-7-1893
en
rofession o/ tailleur
eroep
ésidence précédente Bruxelles
orig verblijf
econde résidence
weede verblijf
isrit Vol. 38 Fol. 284
gescheven boek Blad
ue Vanderkinden No 336
traat Nr
le 5-9-1942.
den

Signature du porteur, Handteeken des dragers, 5-9-1942

Taille : Un mètre, Lengte : Een meter

Délivré, le 5-9-1942, Afgeleverd, den

Officier de l'État civil (ou son délégué) : De Ambtenaar van den Burgerstand (of zijn afgevaardigde)

Dans l'histoire tragique des génocides du XX^e siècle, les cartes d'identité ont joué un rôle paradoxal et sinistre.

Conçues initialement comme outils administratifs neutres, elles sont devenues dans certaines circonstances des instruments de ségrégation, de persécution et finalement d'identification des victimes. Cette bureaucratisation, implémentée également dans les contextes coloniaux, révèle comment la modernité administrative peut servir les projets les plus meurtriers.

Revenons brièvement sur trois exemples que nous donne l'histoire.



LA SHOAH : LA BUREAUCRATIE NAZIE DE L'EXTERMINATION

Le régime nazi a perfectionné l'usage bureaucratique de l'identification dans son entreprise génocidaire¹.

Dès 1938, les passeports des Juifs allemands et autrichiens ont été estampillés d'un « J » rouge. En 1941, l'étoile jaune est devenue obligatoire dans les territoires occupés, transformant chaque personne juive en cible visible. Les nazis ont développé un système méticuleux de recensement et de fichage. Les cartes d'identité, les registres de population et les documents administratifs ont permis de traquer systématiquement les Juifs, les Roms, les opposants politiques et autres groupes ciblés.

Cette efficacité bureaucratique a facilité les rafles, les déportations et l'organisation logistique de la Solution finale. Dans les camps de concentration, les déportés recevaient un numéro (tatoué sur l'avant-bras uniquement à Auschwitz), ultime réduction de l'identité humaine à une simple donnée administrative.

Paradoxalement, ces tatouages et les registres nazis méticuleusement tenus ont ensuite permis d'identifier des victimes et de reconstituer l'histoire du génocide. Les archives nazies saisies après la guerre sont devenues des sources historiques inestimables.

¹ Ahlrich Meyer, « Faux papiers. Un chapitre ignoré de la Résistance juive en Belgique », *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine* [Online], 10 | 2011, <http://journals.openedition.org/cmc/492>

LE RWANDA : QUAND L'IDENTITÉ DEVIENT SENTENCE DE MORT

L'introduction des cartes d'identité avec mention ethnique au Rwanda et au Burundi est un élément crucial de l'histoire coloniale belge qui a eu des conséquences tragiques. Après la Première Guerre mondiale, la Belgique a pris le contrôle du Rwanda et du Burundi (alors appelés Ruanda-Urundi), recevant un mandat de la Société des Nations en 1924. La Belgique a établi un régime colonial de protectorat qui a divisé la population en « races » et institutionnalisé la domination administrative des Tutsis sur les Hutus et les Twas.

La carte d'identité ethnique a été instituée en 1931 au Rwanda et au Burundi. Cette mesure s'inscrivait dans un projet plus large de recensement et d'identification des populations. Au début des années 1930, les Rwandais ont été soumis à un recensement qui a entériné un changement social inédit. Chaque Rwandais a reçu une carte d'identité sur laquelle était indiquée son appartenance à une « ethnie » spécifique. Cette politique s'est matérialisée par la désignation systématique de notables tutsis comme administrateurs coloniaux dans les régions du Rwanda. Les Belges favorisaient les Tutsis, leur ouvrant l'accès aux écoles missionnaires et aux postes administratifs, tandis que les Hutus en étaient exclus.

Il est important de noter que ces appartenances « pseudo-ethniques » (Tutsis et Hutus) désignaient plutôt des fonctions sociales avant la colonisation. Avant l'arrivée des Belges, les chefs hutus géraient les terres (les Hutus étaient des agriculteurs), les chefs tutsis géraient le bétail (les Tutsis avaient un culte de la vache), et les Twas étaient des

artisans potiers et des chasseurs – ces groupes sociaux avaient des relations d'échange. La colonisation allemande, puis belge a transformé ces distinctions sociales et économiques fluides en catégories raciales rigides et héréditaires, fixées administrativement sur des documents officiels. Cette bureaucratisation de l'identité a créé des divisions profondes qui n'existaient pas auparavant avec une telle rigidité, posant les bases des conflits ethniques qui allaient marquer tragiquement l'histoire de ces deux pays après leur indépendance en 1962.

Mod. 3

Ubwoko (Hutu, Tutsi, Twa, Naturalisé)
Ethnie

Aho yavukiye ... *Muramba* ...
Lieu de Naissance

Itariki yavutseho ... *1968* ...
Date de Naissance

Umwuga ... *Umuhanzi* ...
Profession

Aho atuye ... *Muramba* ...
Lieu de domicile

Amazina y'uwo bashakanye
Noms du Conjoint

N° C.I.

Umukono cyangwa igikumwe cya nyirayo
Signature ou l'empreinte du titulaire

Amazina y'abana n'igihe bavukiye
Noms, prénoms et date de naissance des enfants

Amazina Noms et Prénoms	Yavutse kuwa Né le	Igitama Sexe
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		

Carte d'identité portant les mentions Hutu, Tutsi et Twa. Ici, le détenteur de la carte est Tutsi.

© Kigali Memorial Center, Rwanda. Cliché : Mémorial de la Shoah.

Le génocide rwandais de 1994 illustre de manière particulièrement tragique cette instrumentalisation². Les cartes d'identité rwandaises, héritées de l'époque coloniale belge, mentionnaient explicitement l'appartenance ethnique : Hutu, Tutsi ou Twa. Cette classification, largement artificielle et imposée par les colonisateurs, est devenue un marqueur de mort lorsque les extrémistes hutus ont lancé leur campagne d'extermination. Aux barrages routiers qui se sont multipliés à travers le pays, les milices Interahamwe exigeaient systématiquement les cartes d'identité. La mention « Tutsi » équivalait à un arrêt de mort immédiat. En l'espace de cent jours, environ 800 000 personnes ont été massacrées, souvent identifiées grâce à ce simple document administratif. Des Hutus modérés, dont les cartes ne portaient pas la mention fatale, ont également péri pour avoir refusé de participer aux massacres ou pour avoir tenté de protéger leurs voisins tutsis. Après le génocide, ces mêmes cartes d'identité sont devenues des pièces à conviction essentielles. Retrouvées sur les corps ou dans les affaires personnelles des victimes, elles ont permis d'identifier les morts, de restituer des dépouilles aux familles et de documenter l'ampleur du massacre. Le gouvernement rwandais post-génocide a d'ailleurs supprimé toute mention ethnique des documents d'identité en 1996.

² Pour une approche générale du génocide, voir Colette Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE : PURIFICATION ETHNIQUE ET IDENTIFICATION

Durant la guerre de Bosnie (1992-1995), les cartes d'identité ont de nouveau servi d'instruments de tri ethnique³. Les forces serbes de Bosnie établissaient des points de contrôle où les documents d'identité révélaient l'origine ethnique et religieuse des personnes. Les noms, prénoms et lieux de naissance inscrits sur les cartes permettaient d'identifier les Bosniaques musulmans.

Le massacre de Srebrenica en juillet 1995, où plus de 8 000 hommes et garçons musulmans ont été systématiquement exécutés, a impliqué la vérification des documents d'identité pour séparer les populations. Les survivants témoignent que les soldats serbes triaient méthodiquement les réfugiés selon leur identité.

L'identification post-conflit des victimes à Srebrenica et ailleurs en Bosnie a représenté un défi forensique majeur. Les équipes internationales ont dû recourir à l'ADN, aux archives dentaires et aux documents personnels retrouvés dans les fosses communes pour identifier des milliers de corps. Les cartes d'identité récupérées sur les victimes, bien que souvent détériorées, ont fourni des indices cruciaux.

³ Laurence Robin-Hunter, « Le nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine : buts atteints ? », *Revue géographique de l'Est* [Online], vol. 45 / 1 | 2005, <https://journals.openedition.org/rge/580?lang=en#tocto1n2>

LES DÉFIS DE L'IDENTIFICATION POST-GÉNOCIDE

Au-delà de leur rôle dans la perpétration des génocides, les documents d'identité deviennent essentiels dans le travail de justice et de mémoire qui suit. Les tribunaux internationaux, comme le Tribunal pénal international pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie, ont utilisé ces documents comme preuves matérielles. Ils établissent l'identité des victimes, documentent leur existence et réfutent les tentatives négationnistes.

Pour les familles, récupérer la carte d'identité d'un proche disparu peut représenter un moment crucial du deuil. Ces fragments de papier deviennent des reliques, derniers liens tangibles avec l'être aimé. Les organisations humanitaires et forensiques travaillent inlassablement pour identifier les restes humains et restituer aux familles non seulement les corps, mais aussi ces effets personnels chargés de mémoire.

L'histoire des génocides nous enseigne que les cartes d'identité, outils apparemment neutres de l'administration moderne, peuvent devenir des armes de discrimination massive entre les mains de régimes génocidaires. Elles révèlent la face sombre de la rationalité bureaucratique lorsqu'elle se met au service de l'inhumanité. Pourtant, ces mêmes documents deviennent ensuite indispensables pour rendre justice, honorer la mémoire des victimes et garantir que leur existence ne soit pas effacée de l'histoire. Cette dualité nous rappelle que ce ne sont pas les outils techniques qui sont intrinsèquement dangereux, mais les intentions humaines qui les animent et les systèmes politiques qui les instrumentalisent.

Les débats récents sur la carte d'identité électronique (eID) et la protection des données, en Belgique et en Europe, attirent justement l'attention sur l'impératif du respect du RGPD et sur les risques liés à la centralisation virtuelle de données sensibles ou confidentielles.



Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.